

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

N° 2024_019

Nombre de Conseillers	En Exercice 8	Présents 5	Votants 7
Date de Convocation	11 octobre 2024		
Séance du	17 octobre 2024		
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président.			
Etaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – V. GUILLEMIN – D. JUANOLA – A. LOPEZ.			
Absents excusés ayant donné procuration : A. BERNARD à V. GUILLEMIN – P. BINDEL à D. JUANOLOA.			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : E. MARTIN.			
Secrétaire de Séance : Valérie GUILLEMIN.			

**OBJET : Adoption du budget primitif 2025
Budget annexe – Service Autonomie à Domicile**

Monsieur le Président rappelle que pour notre activité d'Aide à Domicile relevant du régime de l'Autorisation, nous devons établir, pour cette activité-là, un budget en nomenclature M22.

En comptabilité M22, le budget primitif de l'année N doit être voté au plus tard le 31 octobre N-1.

Ainsi le budget primitif prévisionnel 2025 doit être adopté avant le 31 octobre 2024, et transmis au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, notre autorité de tarification.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de budget primitif 2025 du service d'Aide à Domicile, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes de fonctionnement :

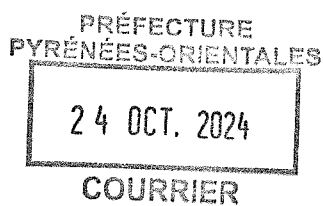
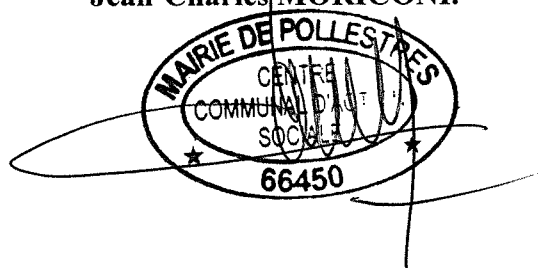
CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF 2024
011 – Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 000 €
012 – Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	299 000 €
016 – Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	18 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	325 000 €
017 – Groupe 1 : Produits de la tarification	305 138 €
018 – Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	19 862 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	325 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe du service Autonomie à Domicile du CCAS de Pollestres ;
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 24/10/2024